

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2017

*L'an deux mil dix-sept, le treize juin à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 07 Juin 2017.*

*Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec, Jean Morvant, Maxime Oliviero, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Mikaël Broussot, Hervé Le Gall, Sandrine Pérès, Gérard Pierre, Daniel Le Rouzic, Patrick Pomme*

*Secrétaire de séance : Patrick Pomme*

### **1 – Commission Travaux**

- Travaux de voirie : L'entreprise Eurovia débutera les travaux à partir du 19 Juin. Les travaux commenceront par le curage des fossés de Groës-Coët à Quénécalec.
- Terrain de football  
Proxalys environnement a été chargé par le Syndicat de la Vallée du Blavet de réaliser l'analyse de sol du terrain de football. Cette analyse consiste à un accompagnement aux changements des pratiques d'entretien des terrains sportifs : analyse complète physique, chimique. Suite à cette analyse quelques points sont à améliorer : larves d'hannetons à limiter, chauler le terrain, prévoir le décompactage et regarnissage tous les 2 ans. Le coût de l'analyse restant à charge de la commune s'élève à 199.13€ /TTC.
- Matériel d'entretien – devis présenté : la commune de Cléguérec a proposé un achat groupé de matériels alternatifs aux pesticides : peigne défendeur, décompacteur, désherbeur eau chaude. L'achat groupé est subventionné à 60% par la Région. Monsieur Leray Jean Michel a participé à une démonstration au cimetière de Cléguérec. Le désherbeur eau chaude est très performant à condition de l'utiliser plusieurs fois dans l'année. Le coût à charge pour cette acquisition reste trop élevé pour la commune qui envisage de s'orienter vers une location du matériel.
- Eclairage terrain de football : le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à l'assemblée générale de l'entente sportive. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment les projecteurs qui ne fonctionnent pas. L'éclairage du terrain d'entraînement est une nécessité avec l'arrivée d'une 2<sup>ème</sup> équipe à la rentrée. Un devis a été sollicité auprès de Morbihan Energie pour les 4 poteaux d'éclairage avec une prise en charge de 30% par le SDEM, le montant à charge pour la commune s'élève à 9 737.00€/TTC. Le Maire propose d'inscrire la dépense au budget 2018.

### **2 – Commission des Affaires Scolaires (Mme Caroline Le Morzadec)**

Le directeur Serge Le Pabic ne sera pas présent à la rentrée de septembre, il a obtenu un poste à Guénin à sa demande. La nouvelle a été annoncée aux familles lors d'une réunion qui a eu lieu le 24 mai. Dans l'absolu, le nouveau directeur et enseignant devrait être nommé le 22 juin. Si les 3 classes sont maintenues, il aura le droit à une décharge de direction une fois par mois, comme c'est le cas actuellement de Serge remplacé par Béatrice. Marieke Leverrier (50%) et Marion Hivert (80%) restent en poste à Séglie et seront normalement complétées par la

même personne. A la rentrée l'école dépendra de la circonscription de Pontivy au lieu de Lorient actuellement. L'effectif de l'école devrait être stable voire en légère augmentation à la rentrée. Une réunion avec les parents d'élèves est programmée à la fin du mois.

### **les TAP**

Marine Le Moal et Julien Maillet nous quittent et devront être remplacés à la rentrée. Au vu des déclarations du Ministre de l'Education Nationale et d'un décret à venir dans les prochaines semaines, certaines écoles ont déjà annoncé qu'elles reviendraient à la semaine des 4 jours dès la rentrée 2017. On ne sait pas encore si cela est réellement possible ou si c'est le cas de mairies ayant pris de l'avance sur la législation. En tout cas, la municipalité de Séglien souhaite connaître les attentes des parents d'élèves afin d'avoir les éléments nécessaires à un éventuel remaniement du dispositif soit en 2017 ou en 2018. Tout changement de l'organisation de la semaine scolaire doit être voté en Conseil d'Ecole (par les parents élus et les enseignants) et par le Conseil municipal avant d'être définitivement acté par la Direction Académique, ce qui supposerait des démarches faites dans l'urgence si un changement était envisagé pour septembre 2017. Le questionnaire sera donné aux familles dès la semaine prochaine avec les questions suivantes : *« J'aurais souhaité que la semaine de classe repasse à 4 jours dès septembre 2017 / J'aurais souhaité que la semaine de classe repasse à 4 jours dès septembre 2018 / Je souhaiterais que l'organisation de la semaine reste identique (4 jours et demi et TAP aux mêmes horaires) / Autres propositions, remarques :..... »*.

### **1. L'avenir**

Communiquer plus et mieux : des projets sont menés par les enseignants et les animateurs des TAP. Il faudrait être plus présent dans la presse.

Mettre en avant nos particularités. Les lister (adaptabilité de l'accueil des tout-petits, travail en réseau à expliciter, mettre en valeur les locaux et toutes les possibilités liées à ceux-ci...)

A creuser : si changement de la semaine de 4 jours et demi en semaine de 4 jours avec fin des TAP, la municipalité peut songer à mettre en place des activités en complémentarité avec l'école sur le lieu de l'école ou aux abords (temps du midi, après la classe...) pour rendre l'école plus attractive et pour continuer à offrir aux enfants qui le souhaitent un panel d'activités sportives et culturelles. Une sensibilisation à la culture et à la langue bretonne est sollicitée par des familles, cela peut être un point à étudier également (3 familles sur l'école en ont parlé et une famille scolarisant son enfant à l'extérieur car l'offre n'existe pas à Séglien).

Lettre des parents pour demander un poste bilingue breton, à adresser à l'Education Nationale.

### **2. Questions diverses**

-Expliquer ce que sont « Projet d'école » et « Projet de réseau » : il s'agit de projets rédigés pour 3 ans souvent reconductibles un an. Ces projets sont validés en conseil d'école et par la Direction Académique. Ils sont composés d'axes prioritaires définis par l'équipe enseignante en fonction des particularités de l'école (ou du réseau) et des constats faits lors du bilan du projet précédent. Ainsi, on trouve par exemple des objectifs tels que « travailler la résolution de problèmes » ou « améliorer les performances dans le domaine de la langue orale et écrite » et pour atteindre ces objectifs les enseignants déclinent des actions telles que « rencontres cycle 2 du réseau pour un défi-maths », « atelier de résolutions de problèmes en décrochage les après-midi », « ateliers de manipulation pour comprendre dès la maternelle », pour le 1<sup>er</sup> objectif, et « participer au Incorruptibles », « écrire une nouvelle en classe », « rencontrer un auteur », « aller au salon du livre » etc. pour le second objectif.

Le réseau des Korrigans : des parents s'interrogent sur l'intérêt de ce réseau Séglien/Silfiac/Saint-Aignan.

Concernant l'équipe enseignante, les parents d'élèves se chargent de préparer un courrier pour l'Inspection afin de montrer qu'ils seront vigilants quant à l'affectation d'enseignants sur l'école de Séglien. Ils demanderont à être reçu afin de donner ce courrier et seront soutenus par la Municipalité dans cette démarche.

Prochain Rendez-vous : le vendredi 23 juin, à 20h30, salle multifonctions. Nous connaissons sans doute le nom du nouvel enseignant que nous inviterons à se joindre à nous.

Et nous poursuivrons le travail de réflexion et d'actions commencé ce 9 juin notamment sur l'attractivité de l'école. Nous aurons également avec nous les réponses au questionnaire destiné aux familles.

Commission cantine : rencontre avec Mr Hermel de Convivio. Les parents sont satisfaits des menus et apprécient de les consulter sur le site de la mairie. Les circuits courts sont privilégiés, les repas livrés chaque jour sont bio à 40%, un menu 100% bio est servi chaque mois. La société Convivio est très à l'écoute et réactive par rapport aux suggestions. Une animation sur le thème du goût sera réalisée en septembre avec la collaboration d'une diététicienne. Depuis 2015 un projet de règlement de la cantine a été élaboré avec les enseignants.

### **3 – Analyse des besoins sociaux (Mme Eliane Le Morzadec)**

L'analyse a été mise en place sur les communes de l'ancien canton, cette analyse est obligatoire dans tous les CCAS mais nécessite beaucoup de temps, de personnel, de finance. La solution s'est portée sur l'embauche d'un étudiant stagiaire en Master 2 de politique sociale et santé. Suite au questionnaire distribué le taux de réponse est de 24% sur la commune ce qui représente 72 réponses, la moyenne est de 13.3 sur l'ancien canton.

L'étude fait ressortir que 33% des personnes ayant répondu au questionnaire ont renoncé à des soins (dentiste, ophtalmo), problème de transport. Isolement : certaines personnes n'ont jamais de visite. 34% des personnes souhaiteraient que des activités soient développées sur la commune. L'étude fait également apparaître une demande de formation en informatique, et un accès internet en libre-service. La restitution de l'analyse des besoins est fixée au 29 juin à 20H00 à Cléguérec, la présentation est ouverte à tous.

### **4 – Commerce de proximité**

Le permis de construire a été accordé avec des prescriptions : compte-tenu de l'opération envisagée, la puissance de raccordement au réseau électrique retenue pour le projet devra être inférieure ou égale à 36kVA, le bâtiment devra être raccordé aux réseaux publics d'assainissement et d'eau potable conformément aux prescriptions émises par le service eaux et environnement de Pontivy Communauté.

Subventions : Une subvention d'un montant de 130 851.70€ a été accordée par le Département au titre du PST, 30 000€ de fonds de concours au titre du dernier commerce et une subvention de 22 585€ de la Préfecture au titre de la DETR.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 26 mai pour l'ouverture des plis. Sur les 13 lots, 7 lots vont être négociés et 6 lots relancés car infructueux du fait des réponses anormalement élevées ou lot sans offre déposée. Le marché va être relancé pour les lots gros-œuvre, charpente bois-bardage, isolation thermique par l'extérieur, menuiseries extérieures, cloisonnement-isolation-plafonds suspendus, plomberie-sanitaires-ventilation-chauffage. Le dépôt des offres est fixé au 7 juillet à 12H00. Les travaux commenceront en septembre.

## **5 – Appel à projet du Pays de Pontivy : Aménagement des cœurs de bourg**

Résultat suite au Comité Unique de Programmation. La commune de Séglien a été retenue pour le projet de réaménagement de bâtiments à côté de la mairie (ancien commerce acquis par la commune et garage). L'avis émis par le comité d'expert est favorable car il correspond à la philosophie recherchée alliant problématique de bâtiment vacant en proximité de la mairie, réflexion autour de la place de l'église en face du futur commerce, le comité a émis le souhait de choisir un cabinet d'architecte alliant compétences paysagistes, vrd et aspects sociologiques.

Le chiffrage approximatif de l'étude est de 16 000€/HT subventionné par des fonds Leader à 64%, resterait à charge de la commune 5 760€.

Le Maire propose de faire appel au CAUE afin d'établir la pré-étude jusqu'à l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet à l'unanimité et charge le Maire de confier la pré-étude au CAUE.

## **6 – Projet éolien : débat et avis**

Suite à la présentation d'un projet éolien au nord de la commune par la société Valéco lors du Conseil Municipal du 27 avril, le maire propose au conseil municipal de débattre et d'émettre un avis sur le projet.

Interventions :

Mr Pierre Gérard : Ou en est-on sur le 1<sup>er</sup> projet de Loucouviern présenté il y a quelques mois ?

Le maire informe les élus que ce projet présenté par P&Technologie fait l'objet d'une étude d'un an et que le résultat devrait être connu en fin d'année.

La société Valéco a mené toutes les études, le 1<sup>er</sup> objectif est de sécuriser le foncier. Les propriétaires ont été contacté 85% ont donné leur accord, 1 a refusé. Le Conseil Municipal est appelé à émettre son avis, cet avis influencera la décision prise par le Préfet suite à l'enquête publique qui sera réalisée.

Mr Pierre Gérard : aurait préféré que les zones actuellement constructibles en campagne soient conservées dans le cadre du PLUI plutôt que de se positionner sur un projet éolien dont il émet un avis défavorable et fait remarquer que la taxe CSPE payée sur les factures d'électricité a augmenté de 300% en 7 ans.

Mr Daniel Le Rouzic : défavorable à ce projet pour des raisons environnementales et se questionne sur l'impact futur que cela pourra avoir sur la vente des maisons.

Le Maire donne un avis favorable au projet, le versement de l'IFER et redevance (58 000€) chaque année à la commune est un point non négligeable. Les propriétaires reçoivent également des revenus fonciers. Le Maire donne lecture d'une lettre anonyme déposée dans la boîte aux lettres de la mairie et adressée au Maire et l'ensemble du Conseil Municipal émanant d'un groupe défavorable au projet. Le Maire déplore cette façon d'agir, et rappelle qu'il est ouvert à toute discussion.

Mr Patrick Pomme : ce courrier s'apparente à une menace ou du chantage.

Mr Hervé Le Gall : s'abstient du fait de l'aspect financier privé.

Mme Caroline Le Morzadec : serait plus favorable au projet de Trémer car sensible à la transition énergétique mais contre le projet de Loucouviern.

Mme Eliane Le Morzadec : rejoint la vision de Daniel Le Rouzic, Hervé le Gall et Caroline Le Morzadec, est contre le développement des petits parcs partout qui polluent le paysage, pense que l'attractivité de la commune va en pâtir.

Monsieur Daniel Le Rouzic propose qu'un vote à bulletin secret soit demandé. A sa demande le Maire a sollicité l'avis du Conseil Municipal, 3 élus y sont favorables, le 1/3 des élus n'étant pas favorables la demande est rejetée.

Avant que les membres du Conseil ne donnent leur avis, M. le Maire demande à Mme Sandrine PERES de ne pas prendre part au vote puisqu'elle est indirectement concernée par le parcellaire retenu dans le cadre du projet éolien.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet : 10 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions.

#### **7 - Recensement de la population**

Mme Choblet Françoise est nommée référente pour le recensement qui débutera en janvier 2018. 2 agents recenseurs seront recrutés par arrêté du Maire.

#### **8 – Numérotation des villages**

Le Maire remercie Michel et Sylvie qui ont réalisé le travail de la numérotation des villages. Le Conseil Municipal accepte la numérotation telle que présentée.

#### **9 – Logement communal**

Mr et Mme Renaudin ont quitté le logement qu'ils occupaient 7, rue du Murio. Le bail de location souscrit donne obligation au locataire quittant le logement de remplir la cuve de gaz. Le locataire n'ayant pas rempli cette obligation, la commune a procédé au remplissage et décide de récupérer le montant de la facture de Gazarmor qui s'élève à 777,98€, la somme sera retenue sur la caution à verser soit 400€, un titre de recette représentant la différence soit 377.98€ sera émis à l'encontre de Mr et Mme Renaudin.

#### **10 – Fête de la musique**

Le Maire remercie Caroline, Hervé, Eliane ainsi que tous les bénévoles qui oeuvrent à l'organisation de la fête de la musique qui aura lieu le vendredi 16 juin à partir de 19H00. La restauration est prise en charge par l'amicale laïque.

#### **Questions diverses :**

L'entreprise Citéos a procédé au changement des luminaires dans le bourg.

Monsieur Jean Morvant informe que le comice agricole prévu à Saint-Aignan est annulé pour raison sanitaire.

Elections sénatoriales : le CM devra se réunir le vendredi 30 juin afin d'élire 3 délégués et 3 suppléants. La réunion aura lieu à 17H00.

Monsieur Hervé Le Gall : RV place de l'église le 24 juin pour une opération débroussaillage

Monsieur Patrick Pomme : le piégeage des frelons asiatiques est terminé. 1 000 reines fondatrices ont été capturées.